Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_051-DE

ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 novembre 2024

DELIBERATION N°2024-051

L'an 2024, le 04 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHIEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Gérard FEY pouvoir à Nathalie GOIX, Kévin PORTIER pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2024
Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/09/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-051 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Noyarey scolarisés dans une classe UEEA au sein de la commune de Moirans

Sandrine CURTET, Rapporteure

VU le code de l'éducation, et notamment son article L 212-8,
La commune de Noyarey est sollicitée par la commune de Moirans pour participer aux frais de fonctionnement des classes « UEEA » (*Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme*) dans lesquelles des enfants de Noyarey sont inscrits.
Les classes UEEA sont des unités scolarisant 10 élèves ; les enfants scolarisés sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 038-213802812-20241104-DELIB2024_051-DE

Le Code de l'éducation prévoit une participation des commune[illegible] fonctionnement supportés par la commune accueillante.
La commune de Moirans a accueilli un enfant domicilié à Noyarey en classe UEEA au cours de l'année scolaire 2023-2024, et sollicite la participation aux frais de fonctionnement selon les modalités exposées dans la convention ci-jointe.
Pour la période concernée de l'année scolaire 2023-2024, le montant s'établit à 1902,33€ par enfant.
Il est ainsi **PROPOSE** au Conseil municipal :

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention de participation financière avec la commune de Moirans

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention de participation financière avec la ville de Moirans ;
INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget communal.
Décision adoptée à l'unanimité.
Pour : 19

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 05/11/2024

Affiché le : 07/11/2024
Reçu en préfecture le : 06/11/2024
Exécutoire le : 07/11/2024
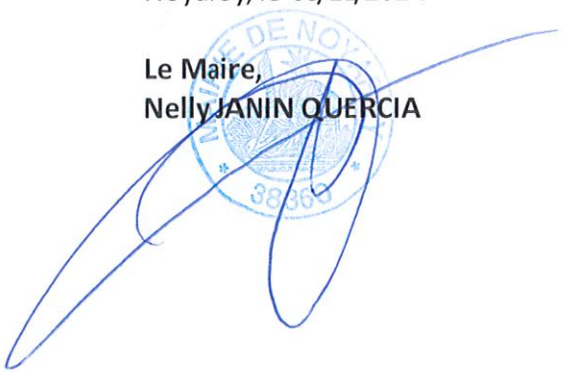
Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA